REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Ardennes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée restreinte (phase candidature) compris entre 90 000 euros HT et 221 000 eu
Référence :	2025-079-DPI
Date de mise en ligne :	Le vendredi 11 avril 2025 à 13:10:04
Date de clôture :	Le mercredi 28 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	Construction de la Maison des solidarité de Bogny-sur-Meuse
Descriptif :	La présente consultation a pour objet d'attribuer une mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre d'une opération de construction de la Maison des Solidarités de Bogny-sur-Meuse. Les objectifs de l'opération sont les suivants : - Bâtiment neuf d'environ 693m² ayant pour enjeu un meilleur accueil des utilisateurs et usagers de façon inclusive ; - Ce bâtiment intégrera une conception passive (besoin de chauffage est inférieur ou égal à 15 kWh Energie Utile ou finale/m²/an.) sans labélisation ; - Ce bâtiment devra limiter l'entretien et la maintenance dans un soucis d'évolutivité et de durabilité du bâtiment.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[16/04/2025 à 15:53:14] Bonjour, L'architecte doit-il être obligatoirement le mandataire? Cordialement

Questions / Réponses
--- *[18/04/2025 09:50:04] Bonjour,* *Conformément à l'article VI-A « réservation à une catégorie d'opérateurs économiques » du RC,* *le mandataire doit bien être inscrit à l'Ordre des architectes.* *Cordialement*